Número de Révision: 012.0

Date de sortie: 02/06/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	**LOCTITE SF 790 GASKET REMOVER known as LOCTITE® Chisel® Paint Strippe**	**Numéro IDH:**	135544
Type de produit/utilisation recommandée:	Nettoyant	**numéro d'item**	79040
Restriction d'utilisation:	Non identifié	**Région:**	Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:

H222 - AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE.
H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR.
H302 - NOCIF EN CAS D'INGESTION.
H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.
H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.
H340 - PEUT INDUIRE DES ANOMALIES GENETIQUES.
H350 - PEUT PROVOQUER LE CANCER.
H370 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES.
H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	1
TOXICITE AIGUË ORAL.E.AUX.ES	4
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
MUTAGENICITE DES CELLULES GERMINALES	1B
CANCEROGENICITE	1B
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	1

TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 - Ne pas respirer la poussière ni les émanations.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTI-POISON/un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination:
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Methylene chloride	75-09-2	80 - 100
Méthanol	67-56-1	5 - 10
Propylene oxide	75-56-9	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. S'il y a vomissement, empêcher l'aspiration en tenant la tête du patient sous le niveau des genoux. Appeler immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Non disponible

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés afin d'éviter l'accumulation de pression et le risque d'auto-ignition ou d'explosion par exposition à une chaleur extrême. Si on utilise de l'eau, une buée est préférable.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas ou confinés, se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.

Produit ou gaz issus de la combustion: Vapeurs organiques irritantes. Phosgène. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains.

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Le liquide renversé est combustible et peut être enflammé par la chaleur, une flamme, des étincelles ou d'autres sources d'inflammation. Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination. Faire tremper dans un agent d'absorption inerte. Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut. Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Éviter de respirer les buées ou les atomisations de ce produit.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 0 °C (32°F) et 32 °C (89.6 °F)
Entreposer en lieu frais, sec et bien ventilé. Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Methylene chloride	50 ppm TWA	12.5 ppm OSHA_ACT 25 ppm TWA 125 ppm STEL	Rien	Rien
Méthanol	200 ppm TWA (PEAU) 250 ppm STEL	200 ppm (260 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Propylene oxide	2 ppm TWA (Sensibilisation cutanée)	100 ppm (240 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants Silver Shield. Gants Viton. Gants d'alcool polyvinylique. Gants 4H. Gants laminés de EVAL.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Aérosol
Couleur:	Gris, Crème
Odeur:	Prononcé, Solvant
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	40 °C (104°F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.26
Densité de vapeur relative:	Plus lourd que l'air
Point d'éclair:	51.7 °C (125.06 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	légèrement soluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	30 %; 237 g/l
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes. Phosgène.
Produits incompatibles:	Des acides et des bases. Oxydants. Sodium. Potassium.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'inhalation des vapeurs ou de l'aérosol peut causer une irritation grave du nez, de la gorge et des poumons. L'inhalation excessive de cette matière causera des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et un manque de coordination.

Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau. Peut irriter par dégraissage de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: La matière aspirer peut entrer dans les poumons et causer des dommages. Peut causer des étourdissements, un manque de coordination, des maux de tête, des nausées et des vomissements.

Substances dangereuses	**LC50s et LD50s**
Methylene chloride	Oral LD50 (Rat) = 1,600 mg/kg
Méthanol	Oral LD50 (Rat) = 5,628 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 7,300 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 14.4 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 15,800 mg/kg
Propylene oxide	Oral LD50 (Rat) = 380 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 1,245 mg/kg

Substances dangereuses	**Effets immédiats sur la santé**	**Effets retardés sur la santé**	**Effets chroniques sur la santé**
Methylene chloride	Corrosif Irritant		Sang Cardiaque Système nerveux central Reins Foie Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Méthanol	Irritant		Yeux Métabolique Système nerveux
Propylene oxide	Corrosif Irritant		Mutagène Système nerveux Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	**NTP cancérigène**	**IARC cancérigène**	**OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)**
Methylene chloride	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2A	Oui
Méthanol	Non	Non	Non
Propylene oxide	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	AÉROSOLS
Division:	2.1 (6.1)
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Aerosols, flammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III
Division:	2.1 (6.1)
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS (Methylene chloride)
Division:	2.1 (6.1)
Numéro d'identification:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 2, 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/06/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.